

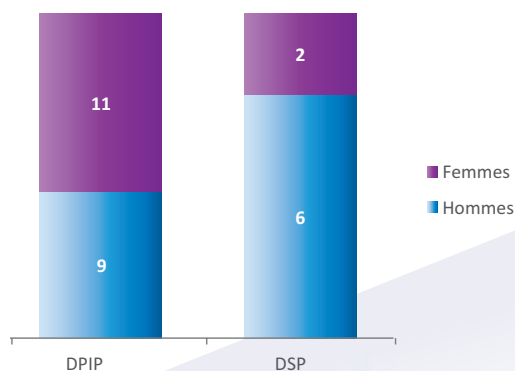
Observatoire de la formation

8^e promotion de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation et de directeurs des services pénitentiaires en formation d'adaptation

À retenir

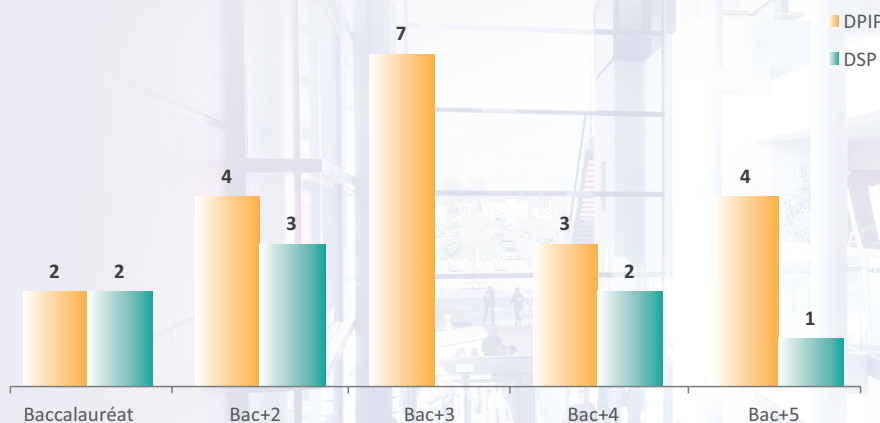
- 28 stagiaires sont entrés en formation d'adaptation le 13 janvier 2020 pour une durée de 6 mois pour les 20 DPIP et d'un an pour les 8 DSP.
- Parmi les DPIP, on compte 11 femmes et 9 hommes et parmi les DSP, 2 femmes et 6 hommes.
- Un âge moyen de 47 ans pour les DPIP et 51 ans pour les DSP.
- Une ancienneté moyenne de 18 ans pour les DPIP et 25 ans pour les DSP.
- Avant d'entrer en formation d'adaptation, 20 personnes exerçaient en tant que personnel d'insertion, 7 étaient personnel de commandement et 1 agent était personnel de direction.
- La principale perspective professionnelle est de faire carrière dans le grade.

Graphique 1 : Répartition par sexe – Effectifs



La 8^e promotion de DPIP et de DSP en formation d'adaptation compte 28 stagiaires, dont 20 DPIP et 8 DSP. Parmi les DPIP on recense 11 femmes et 9 hommes, âgés de 47 ans en moyenne. Concernant les DSP, on dénombre 6 hommes et 2 femmes, avec une moyenne d'âge de 51 ans. En outre, la majorité des stagiaires est en couple (17 agents), et 19 répondants sont parents.

Graphique 2 : Diplôme le plus élevé obtenu - Effectifs



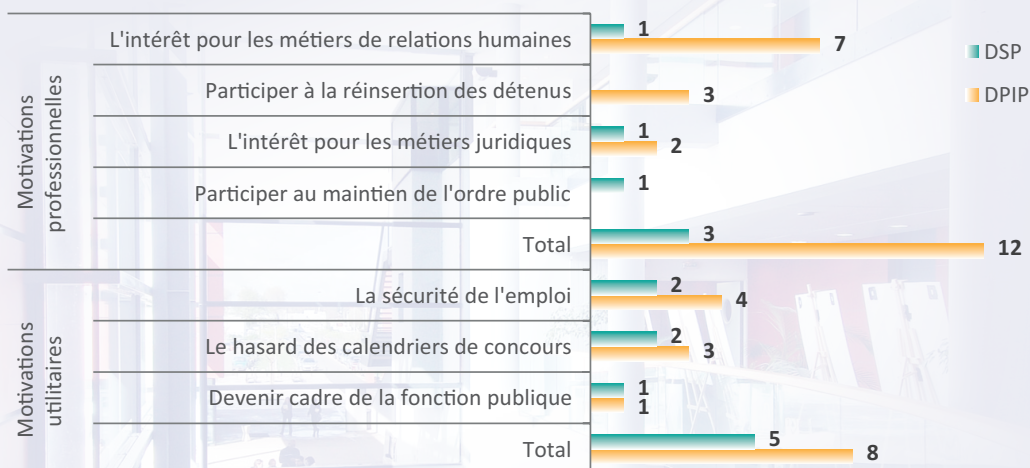
Tous les agents possèdent le baccalauréat et 24 sont diplômés du supérieur.

La majorité des DPIP en formation d'adaptation ont un diplôme supérieur à Bac+3 (14 personnes). Parmi eux, 4 agents sont diplômés d'un master. Au sein des stagiaires DSP, on

compte trois diplômés d'un Bac +2, deux d'un Bac+4 et un agent est titulaire d'un Bac+5.

Par ailleurs, les DSP cumulent 25 ans d'ancienneté dans l'administration pénitentiaire, soit 7 ans de plus que leurs collègues DPIP, qui comptabilisent 18 ans d'expérience en moyenne.

Graphique 3 : Première motivation à entrer dans d'administration pénitentiaire – Effectifs

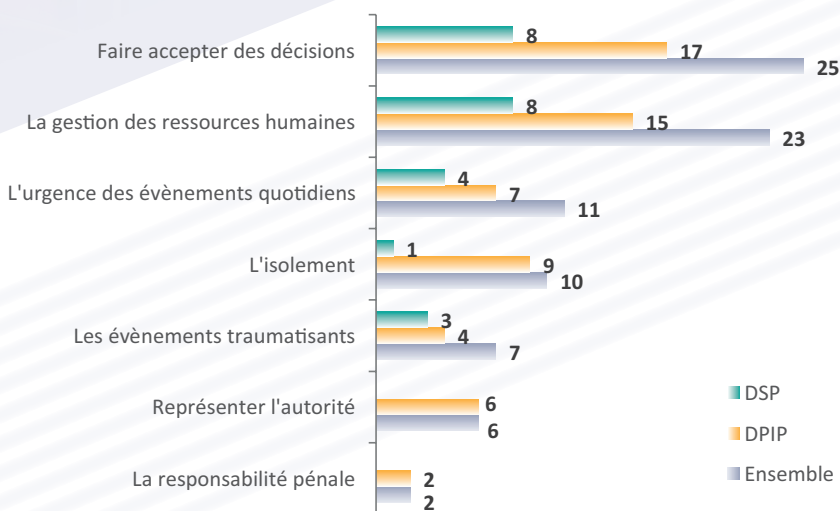


Les motivations des DPIP et des DSP en formation d'adaptation sont légèrement différentes. En effet, les DPIP déclarent majoritairement des motivations professionnelles (12 citations), alors que leurs collègues DSP se positionnent plutôt en faveur de motivations utilitaristes (5 mentions au total).

De manière plus détaillée, la première motivation des DPIP concerne l'intérêt pour les métiers de relations humaines (7 personnes). Par ailleurs, 4 stagiaires ont mentionné la sécurité de l'emploi en tant que première motivation.

Les DSP se répartissent équitablement parmi les motivations proposées : la sécurité de l'emploi et le hasard des calendriers de concours font tous deux l'objet de 2 citations, alors que les motivations professionnelles, telles que l'intérêt pour les métiers de relations humaines, l'intérêt pour les métiers juridiques et la participation au maintien de l'ordre public ont chacune été citées par un agent.

Graphique 4 : Difficultés supposées du métier (3 réponses possibles) - Citations



Deux principales difficultés sont mentionnées par les stagiaires. Elles concernent la complexité de faire accepter des décisions (25 mentions au total) et la gestion des ressources humaines (23 citations).

Globalement, les DPIP et les DSP sont plutôt en accord sur les potentielles difficultés de leur métier respectif. Toutefois, 9 DPIP ont évoqué l'isolement (contre un DSP) et 6 DPIP ont évoqué la difficulté à représenter l'autorité.

Par ailleurs, les attentes envers la formation sont multiples et semblables à celles des précédentes promotions. Elles sont relatives au management, à la gestion budgétaire et à l'actualisation des connaissances.

Concernant leurs perspectives professionnelles, peu de différences apparaissent entre les DPIP et les DSP. Dans l'ensemble, les principales perspectives professionnelles envisagées sont de faire carrière dans le grade de DPIP ou de DSP (21 personnes) et de demander un ou plusieurs détachements (9 agents).

FÉVRIER 2020

8^e promotion de DPIP et DSP en formation d'adaptation

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr

cecilia.lagarde@justice.fr

